

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE

COMITE SYNDICAL DU 09 JUILLET 2019

Convocations adressées le 28 juin 2019

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11

Nombre de délégué titulaires présents : 7

Nombre de délégués votants : 7



Membres titulaires présents :

M. AUGIS Frédéric, M. CHEVTCHENKO Jacques, M. FENET Bruno, Mme FORTIER Mélanie, M. COMMANDEUR Pierre, Mme CHEVILLARD Cécile, M. Patrick MICHAUD

Membres titulaires excusés :

M. BOUYER Gérard, M. ROUSSY Philippe, M. LEMOINE Dominique

Membres suppléants présents : /

Pouvoirs : /

CS 19.07.01 –COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, donne lecture du rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours Val de Loire (SMADAIT) doit créer une commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Présidée par le président de l'organe délibérant, ou son représentant, la commission comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition paraît utile.

La commission examine notamment chaque année sur le rapport de son président, le rapport établi par le délégataire de service public.

La commission est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public ou tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

Aussi, il est proposé de procéder à la désignation des représentants du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours Val de Loire à la commission précitée comme suit :

Monsieur Frédéric AUGIS, président
Monsieur Bruno FENET
Monsieur Pierre COMMANDEUR
Madame Cécile CHEVILLARD
Monsieur Philippe CLEMOT
Madame Sabrina HAMADI
Monsieur Dominique LEMOINE
Monsieur Patrick LEPROUST ou son représentant de l'Association des Paralysés de France
Le Président ou son représentant de l'UFC Que Choisir 37
Le Président ou son représentant du Comité Régional Aéronautique Centre Val de Loire
Le Président ou son représentant d'Aéro Centre
Monsieur Pascal CORDIER ou son représentant de l'Association Touraine Hôtel

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu de CGCT et notamment l'article L.1413-1,

- **FIXE** à 12 le nombre de membres appelés à siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux soit 7 représentants du SMADAIT et 5 représentants d'associations locales.

- **DESIGNE** ci-après les membres de la commission consultative des services publics locaux du SMADAIT

Monsieur Frédéric AUGIS, président
Monsieur Bruno FENET
Monsieur Pierre COMMANDEUR
Madame Cécile CHEVILLARD
Monsieur Philippe CLEMOT
Madame Sabrina HAMADI
Monsieur Dominique LEMOINE
Monsieur Patrick LEPROUST ou son représentant de l'Association des Paralysés de France
Le Président ou son représentant de l'UFC Que Choisir 37
Le Président ou son représentant du Comité Régional Aéronautique Centre Val de Loire
Le Président ou son représentant d'Aéro Centre
Monsieur Pascal CORDIER ou son représentant de l'Association Touraine Hôtel

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

12 JUL. 2019

Acte exécutoire le après transmission et publication ;
les actes de portée individuelle devant être notifiés.



Le Président du Syndicat Mixte

Frédéric AUGIS